

# Etat de la question

## L'INDEXATION AUTOMATIQUE DES SALAIRES : ATOUTS ET ENJEUX

Philippe BOIKETE



Décembre **2011**

<b>Résumé .....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>A. L'inflation .....</b>	<b>4</b>
1. <i>La mesure de l'inflation : l'indice des prix et ses variantes .....</i>	4
2. <i>Les causes de l'inflation.....</i>	6
3. <i>Les effets de l'inflation .....</i>	7
4. <i>Evolution de l'inflation (Belgique, Luxembourg et Zone euro).....</i>	8
<b>B. L'indexation automatique.....</b>	<b>9</b>
1. <i>La loi de 1996 sur la compétitivité .....</i>	9
2. <i>Propositions d'adaptation.....</i>	13
1. <i>L'index vert.....</i>	13
2. <i>Révision des pondérations du panier .....</i>	14
3. <i>Neutralisation verte de l'index .....</i>	15
4. <i>Enregistrement des prix de l'énergie .....</i>	15
5. <i>L'index dégressif ou forfaitaire.....</i>	16
6. <i>Indexer les salaires au 1er janvier de chaque année.....</i>	17
7. <i>Standardiser les modalités d'indexation .....</i>	18
8. <i>Extension du lissage.....</i>	18
9. <i>Index net.....</i>	18
10. <i>Index à la carte .....</i>	18
3. <i>Compétitivité et structure des coûts.....</i>	20
<b>C. La demande intérieure .....</b>	<b>26</b>
1. <i>Le modèle allemand ou le dumping social.....</i>	27
2. <i>L'expérience belge ou le soutien à la demande intérieure .....</i>	28
<b>Conclusion.....</b>	<b>29</b>
<i>Annexe I : Pondération Indice des prix à la consommation .....</i>	30
<i>Annexe II : Actualisation du panier de l'indice des prix en 2008 et 2010. 31</i>	

# **Résumé**

## *Introduction*

L'accord de Gouvernement Fédéral 2011-2014 prévoit que le mécanisme d'indexation automatique des salaires sera maintenu. Cette référence explicite au maintien de l'indexation s'explique par les attaques répétées dont il a fait l'objet ces derniers temps. Ce mécanisme d'indexation unique en Europe est accusé d'entretenir l'inflation, ce qui pénalise la compétitivité des entreprises belges.

Ce débat a été relancé par la récente étude du Conseil Central de l'Economie (*infra* CCE) de novembre 2011 qui affirme que les salaires belges ont augmenté plus rapidement de 4,6% que dans les trois pays de référence (Allemagne, France et Pays-Bas) depuis 1996. Le CCE explique cette évolution par la forte augmentation des prix de l'énergie et la forte modération salariale allemande.

Inversement, une étude d'*Eurostat*, portant sur les six premiers mois de 2011 affirme que le coût horaire de la main-d'œuvre belge a moins augmenté que chez ses trois voisins.

## *Inflation*

En Belgique, les causes de l'inflation sont principalement à rechercher dans l'augmentation du prix de l'énergie.

Par ailleurs, si l'on compare l'évolution de notre inflation avec celle du Luxembourg, qui connaît un mécanisme d'indexation similaire, on constate que sur la période 1997-2011, l'inflation belge est en moyenne inférieure à celle du Luxembourg. Mais une inflation élevée n'est pas nécessairement une mauvaise chose. Selon l'OCDE, les pays qui connaissent le plus d'inflation sont généralement les pays à plus forte croissance. L'inflation induit par ailleurs trois effets : l'effet cliquet, l'effet de premier tour et l'effet de second tour.

## *Indice des prix*

L'indice des prix à la consommation qui mesure l'évolution des prix des biens et services consommés par les ménages connaît différentes variantes (indice santé, indice lissé).

## *Indexation automatique*

Des propositions ont été avancées pour réformer l'index comme l'index vert, l'index dégressif ou encore l'index forfaitaire. Toutes ces propositions de réforme ont pour objectif de rendre l'index plus stable et suffisamment prévisible pour les entreprises. Mais ces réformes ont souvent pour inconvénient de créer un décalage entre l'augmentation du niveau général des prix et l'adaptation des revenus de nos concitoyens face à cette réalité, raison d'être du système de l'index.

La structure des coûts de production des entreprises en dit également long sur la compétitivité des entreprises. Entre 1996 et 2010, on constate que les prix des matières industrielles et énergétiques entrant dans le processus de production ont augmenté de 300% alors que les coûts salariaux horaires n'ont eux augmenté que de 40%.

Par ailleurs, si on réalise une comparaison internationale de ces coûts de production, on constate que c'est en Belgique que la part des salaires dans le coût cumulé de production est la plus faible. Inversement, la Belgique détient la contribution la plus élevée des importations de biens intermédiaires au coût cumulé de production.

### La demande intérieure

Selon certains, il faudrait s'aligner sur les standards allemands. Or on constate que la pauvreté a explosé en Allemagne depuis l'introduction des réformes du marché du travail. Le chômage a certes baissé, mais c'est essentiellement dû à une diminution de la population active allemande (démographie négative).

Le recul moins marqué du PIB en Belgique par rapport à ses trois voisins s'explique par les meilleures performances de la demande intérieure. L'indexation automatique a permis de renforcer le rôle d'amortisseur de la demande intérieure en cette période de creux conjoncturel. Toucher à l'indexation c'est également toucher aux secteurs économiques qui sont fortement dépendants de la demande intérieure (horeca, alimentation, détail, etc.).

## **Introduction**

La Belgique est l'un des seuls pays au monde où les salaires augmentent au même rythme que le coût de la vie. Mais depuis la crise de l'euro, des voix s'élèvent contre ce mécanisme. La Chancelière allemande, Angela Merkel (CDU – Union chrétienne démocrate), a critiqué les pays dont les salaires évoluaient de cette manière. Des critiques sont également venues du Fonds Monétaire International, de l'OCDE et des agences de notation. Ce mécanisme d'adaptation des salaires est accusé de doper l'inflation. Le monde patronal belge lui reproche d'augmenter le coût salarial de manière exponentielle et promet que sa suppression créera de l'emploi.

Et pourtant, dans le volet Réformes socio-économiques de l'accord de Gouvernement 2011-2014, les partenaires du Gouvernement Papillon se sont accordés pour le « *Maintien du mécanisme d'indexation automatique des salaires et des allocations tant pour soutenir la demande intérieure (la consommation) que pour préserver le pouvoir d'achat des citoyens.* »

Pourquoi le mécanisme d'indexation automatique des salaires doit-il être maintenu en dépit des pressions internationales et du monde patronal ?

## A. L'inflation

### 1. La mesure de l'inflation : l'indice des prix et ses variantes

L'inflation est définie comme le rapport entre la valeur de l'indice des prix à la consommation pour un mois donné et l'indice de ce même mois lors de l'année précédente. L'inflation mesure donc la vitesse à laquelle évolue le niveau général des prix.

L'indice des prix à la consommation (IPC) ou indice général : il mesure de façon objective l'évolution, au cours du temps, des prix d'un panier de biens et services achetés par les ménages et censé être représentatif de leur consommation. L'indice reflète l'évolution du coût de la vie pour les ménages. En principe, les prix de tous les biens de consommation et de tous les services devraient être repris. Ce qui n'est bien entendu pas possible. C'est pourquoi, cet indice est établi sur base d'un panier reprenant les principaux biens et services. La valeur de ce panier de biens et services est déterminée chaque mois par les services du SPF Economie.

L'indice des prix harmonisé (IPCH) : L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a été créé en 1997 dans le but d'obtenir une mesure comparable de l'inflation pour les pays participants à la future zone euro. Depuis la création de l'euro, l'IPCH est un des outils de mesure utilisés par la Banque Centrale Européenne dans la conduite de sa politique monétaire. Les prix mesurés sont ceux réellement supportés par les consommateurs y compris, par exemple, les impôts sur les produits comme la taxe sur la valeur ajoutée, et ils reflètent les soldes saisonnières.

Ce panier est composé de douze groupes de produits dont voici la pondération :

	<b>1998</b>	<b>2006</b>	<b>2008</b>	<b>2010</b>
<b>1. Produits alimentaires et boissons</b>	214,31	192,34	192,34	192,34
<b>2. Tabac</b>	13,22	10,49	10,49	10,49
<b>3. Articles d'habillement et articles chaussants</b>	81,98	62,37	62,37	62,37
<b>4. Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles</b>	146,55	156,96	156,96	156,96
<b>5. Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison</b>	86,06	72,84	72,84	72,84
<b>6. Dépenses de santé</b>	39,62	42,49	42,49	42,49
<b>7. Transports</b>	138,02	156,15	156,15	156,15
<b>8. Communications</b>	22,27	36,62	36,62	36,62
<b>9. Loisirs et culture</b>	117,25	123,53	123,53	123,53
<b>10. Enseignement</b>	4,25	5,76	5,76	5,76
<b>11. Hôtels, cafés et restaurants</b>	66,25	70,26	70,26	70,26
<b>12. Autres biens et services</b>	70,22	70,19	70,19	70,19
<b>TOUS LES GROUPES/TEMOINS</b>	1.000	1.000	1.000	1.000

Tous les mois, des centaines d'enquêteurs du SPF Economie se rendent dans les points de ventes (supermarchés, magasins, marchés, administration) pour relever des milliers de prix des quelques 600 biens et services composant le panier de l'indice des prix à la consommation.

Ce relevé se fait encore de façon « manuelle ». Certains pays comme les Pays-Bas ont modernisé leur système de relevé des prix. Le modèle hollandais pourrait être une source d'inspiration. Dans ce pays, les prix et les quantités des produits sont directement transmis par les distributeurs à l'administration par voie électronique. L'administration dispose ainsi des données plus affinées sur l'évolution des prix et peut ainsi affecter ses moyens à d'autres tâches.

Cet indice des prix à la consommation, qui intervient dans le calcul de l'inflation, est également adapté périodiquement :

- **L'actualisation du panier est effective tous les 2 ans :** Cette actualisation conduit à faire sortir certains produits et à en intégrer de nouveaux (voir annexe 1) ;
- **La révision des pondérations se réalise tous les 8 ans. La dernière révision des pondérations a eu lieu en 2006, la prochaine aura donc lieu en 2014.** D'aucuns souhaitent la révision de la pondération de certains groupes de produits comme l'énergie.

L'indice santé : Depuis 1994, on soustrait une série de produits du panier de l'indice des prix à la consommation pour obtenir l'indice « santé ». Les biens soustraits sont les boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), le tabac et les carburants (essence et diesel), à l'exception du LPG. L'indice santé est notamment utilisé pour l'indexation des loyers, des pensions, des allocations sociales et de certains salaires. Dans la mesure où certains produits à forte volatilité en sont exclus, l'indice santé évolue moins vite que l'indice des prix à la consommation.

L'indice lissé correspond à la valeur moyenne de l'indice santé des 4 derniers mois. Il sert de base à l'indexation des salaires et des traitements. L'indexation des salaires de la fonction publique et des allocations sociales est opérée dès que l'indice lissé dépasse une certaine valeur appelée l'indice-pivot. Lorsque l'indice lissé dépasse l'indice pivot, les allocations sociales sont augmentées de 2% le mois suivant le franchissement du pivot. Les traitements dans la fonction publique sont également augmentés de 2% 2 mois après le franchissement de l'indice pivot.

L'inflation sous-jacente consiste à mesurer l'évolution du niveau général des prix débarrassée de sa composante conjoncturelle. Elle exclut les prix soumis à l'intervention de l'État (électricité, gaz, tabac...) et les produits à prix volatils (produits pétroliers, produits frais, produits laitiers, viandes, fleurs et plantes,...) qui subissent des mouvements très variables dus à des facteurs climatiques ou à des tensions sur les marchés mondiaux. Elle permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix. L'inflation sous-jacente est une sorte de SUPER indice santé. L'inflation sous-jacente a uniquement une valeur indicative et non pas normative (indexation).

### **Troisième rapport trimestriel Observatoire des prix (octobre 2011)**

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2011, l'inflation en Belgique s'est élevée à 3,6%. C'est une accélération par rapport au trimestre précédent (3,5%). Chez nos voisins (France, Allemagne et Pays-Bas) l'augmentation reste moins prononcée qu'en Belgique (2,4% à 2,5%). Le différentiel d'inflation est à mettre, pour l'essentiel sur le compte des produits énergétiques.

Par ailleurs, on observe que l'inflation des produits alimentaires transformés et des produits industriels non énergétiques s'est accélérée. D'où l'intérêt d'un meilleur contrôle des prix dans la grande distribution.

L'inflation sous-jacente (qui exclut des composantes les plus volatiles comme l'énergie et les produits alimentaires non transformés) a progressé passant de 1,8% au deuxième trimestre à 2% au troisième trimestre.

Ce sont les prix de l'énergie qui ont particulièrement augmenté chez nous pour passer de 16,5% au deuxième trimestre à 18% pour le troisième trimestre. En cause, le mécanisme belge unique d'indexation qui lie directement les prix à la consommation belges du gaz et de l'électricité aux matières premières énergétiques.

## **2. Les causes de l'inflation**

Les premières explications concernent la **hausse du prix de l'énergie** (le prix du baril de pétrole a flambé) **et des matières premières**<sup>1</sup>. Il s'agit dès lors de ce qu'on appelle **de l'inflation importée**. Cette hausse se répercute sur le prix des autres biens et services (effets dits « de premier tour »), dont le coût est largement déterminé par celui de l'énergie ou des matières premières.

On constate que les effets directs du renchérissement des matières premières (composante énergie principalement) sont plus importants en Belgique qu'ailleurs.

Le tableau suivant reprend l'évolution des prix par catégorie de produits ou de services ainsi que l'évolution de l'indice global avec énergie (IG) et sans énergie (IG-NRJ).

	<b>BE</b>	<b>DE</b>	<b>FR</b>	<b>NL</b>	<b>ES</b>	<b>GR</b>	<b>ZE-17</b>
<b>Alimentation</b>	1,9%	3,3%	3,3%	2,3%	2,9%	2,1%	2,8%
<b>Transport</b>	7,0%	5,3%	5%	5,4%	8%	3,9%	5,9%
<b>Télécoms</b>	-0,8%	-3%	-4,5%	2,1%	-1,2%	0%	-1,9%
<b>Energie</b>	<b>18,4%</b>	<b>11,2%</b>	<b>12%</b>	<b>9,3%</b>	<b>15,9%</b>	<b>14,5%</b>	<b>12,4%</b>
<b>IG</b>	3,4%	2,9%	2,4%	3%	3%	2,9%	3 %
<b>IG-NRJ</b>	1,5%	1,7%	1,5%	2,2%	1,5%	1,8%	1,9%

*Evolutions concernant la Belgique, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Espagne, la Grèce et les 17 pays de la Zone euro et calculées entre septembre 2010 et septembre 2011 (Sources Eurostat).*

<sup>1</sup> Hausse de la demande des économies émergentes qui a alimenté un renchérissement marqué sur les marchés internationaux, renforcée par des récoltes décevantes et des limitations mises aux exportations de biens agricoles, notamment les céréales.

A l'exception des dépenses d'alimentation, on constate que les évolutions belges sont toujours supérieures à la moyenne européenne. De manière générale, on constate une forte augmentation des catégories de produits liées à l'énergie. L'indice global diminue de près de 2% lorsqu'on enlève la composante énergie de son calcul.

### **Rapport DG Energie (11 novembre 2011) : Flambée des prix de l'électricité en Belgique**

Les prix de l'électricité en Belgique ont connu une plus forte hausse durant le premier semestre 2011 que la moyenne européenne. Les prix de l'électricité pour les ménages européens ont ainsi augmenté en moyenne de 3,5% sur les six premiers mois de l'année par rapport au deuxième semestre 2010, mais en Belgique la hausse dépasse les 8%.

La Belgique figure à la quatrième place des pays qui ont enregistré la plus forte hausse après la Finlande (+12,4%), la Norvège (+11,9%) et la Lettonie (+11,5%).

Selon le rapport de la DG Energie, les prix de l'électricité en Belgique facturés aux ménages consommant entre 1.000 et 2.500 kWh sont également supérieurs à la moyenne, qui est d'environ 0,17 euro/kWh contre environ 0,22 euro/kWh en Belgique.

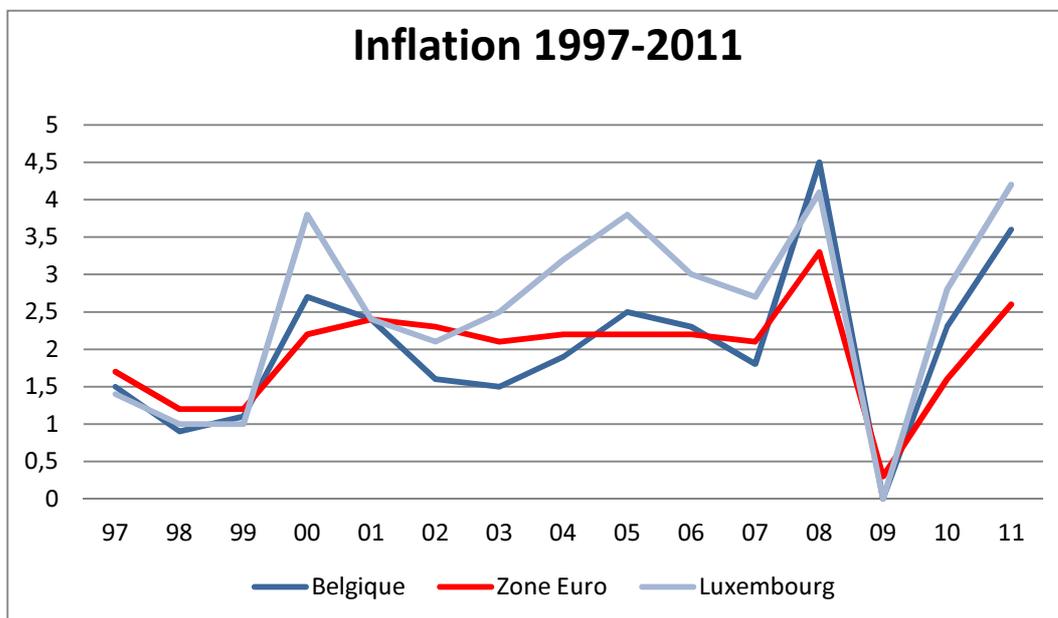
### **3. Les effets de l'inflation**

Effet cliquet : L'inflation produit tout d'abord un effet cliquet. Une fois que les prix ont augmenté, ils ne reviennent jamais à leur état initial. Une hausse des prix des matières premières par exemple entraîne une hausse des coûts de production, le processus devient cumulatif ce qui rend un retour en arrière improbable.

Effet de premier tour : S'il veut conserver ses marges, le producteur est souvent amené à augmenter ses prix. L'inflation se répercute donc ensuite sur les prix des biens de consommation. Dans l'effet de premier tour, la hausse des coûts de production concerne uniquement les matières premières. Ensuite, les entreprises indexent en quelque sorte leurs bénéfices. On constate en effet que nombreuses entreprises lient de manière formelle ou informelle leurs prix de vente à l'évolution des prix à la consommation.

Effet de second tour : C'est ici que les mécanismes d'indexation automatiques des prix de vente déclenchent des hausses salariales indispensables au maintien du pouvoir d'achat face à l'augmentation des prix. Le salaire constituant également un coût de production, l'augmentation des salaires nécessaire au maintien du pouvoir d'achat entraîne à nouveau de l'inflation par une hausse des coûts et ainsi de suite... On constatera plus loin que cette assertion n'est pas démontrée scientifiquement.

#### **4. Evolution de l'inflation (Belgique, Luxembourg et Zone euro)**



Données Eurostat

Sur ce graphique, on peut voir l'évolution de l'inflation entre la Belgique, le Luxembourg et la Zone euro sur une période allant de 1997 à 2011. Le Luxembourg a été choisi parce que c'est le seul autre pays à connaître un mécanisme d'indexation similaire au nôtre. Si on observe la moyenne des indices sur cette période, on constate que notre pays a une inflation moyenne de 2,04 %, le Luxembourg de 2,53 % et la Zone euro de 1,97%. La Belgique est donc à peine au dessus de l'objectif d'inflation de 2% fixé par la BCE.

#### **Prévision Bureau du Plan (décembre 2011) : Révision à la baisse des prévisions d'inflation**

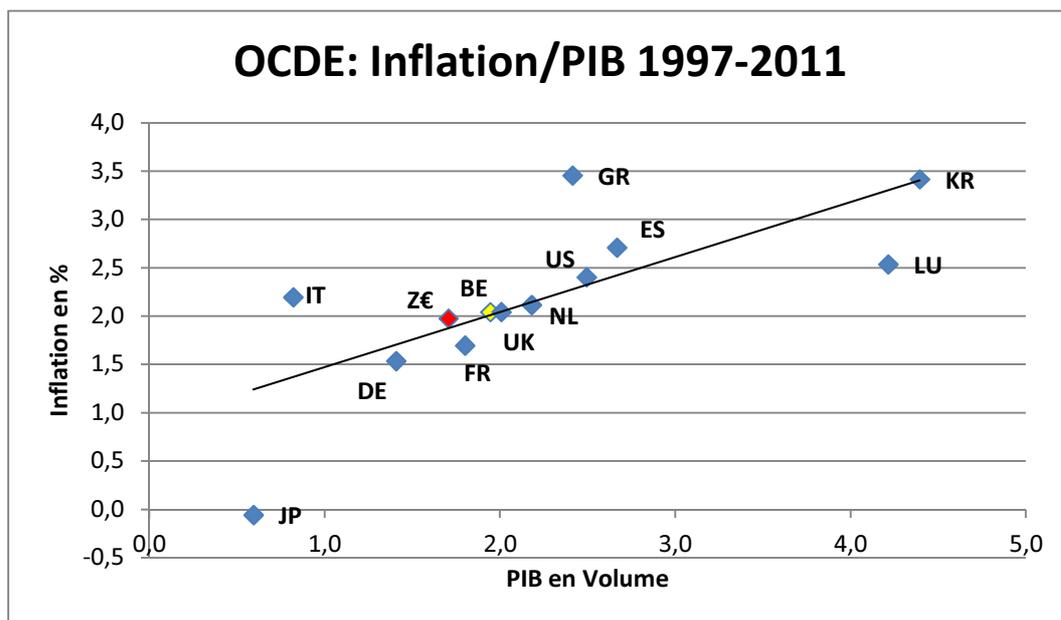
Dans ses prévisions de novembre 2011, le Bureau fédéral du Plan prévoit une inflation annuelle moyenne de 3,5% pour 2011 et de 2,3% pour 2012 contre 2,19% en 2010 et -0,05% en 2009. L'augmentation de "l'indice santé", qui sert entre autres au calcul de l'indexation des salaires, allocations sociales et loyers, serait de 3,1% en 2011 et 2,4% en 2012, contre 1,67% en 2010 et 0,59% en 2009.

L'indice pivot a été dépassé en avril 2011. Selon le Bureau du Plan, le prochain dépassement de l'indice pivot devrait se produire en janvier 2012. Par conséquent, les allocations sociales et les salaires dans la fonction publique seraient adaptés au coût de la vie, en d'autres termes augmentés de 2%, respectivement en février 2012 et en mars 2012.

## Est-ce qu'une inflation élevée est vraiment une mauvaise chose ?

La croissance permet souvent d'expliquer le différentiel d'inflation. Si la Belgique connaît un différentiel d'inflation plus élevé que l'Allemagne, elle connaît aussi un différentiel de croissance plus fort. D'une manière générale, plus un pays est dynamique, plus l'inflation y est forte.

Il existe une relation très nette entre inflation et croissance, les pays de l'OCDE connaissant le plus d'inflation étant généralement les pays à plus forte croissance. Comme on peut le constater, si l'Allemagne dispose d'un des plus faibles taux d'inflation, elle a également connu une des plus faibles croissances économiques de l'OCDE entre 1997 et 2011.



## **B. L'indexation automatique**

L'indexation automatique a pour finalité de préserver le pouvoir d'achat de tous les revenus : salaires, traitements, allocations sociales, honoraires conventionnés des médecins, loyers et barèmes fiscaux.

### **1. La loi de 1996 sur la compétitivité**

Les bases de la norme salariale sont contenues dans la loi du 23 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité.

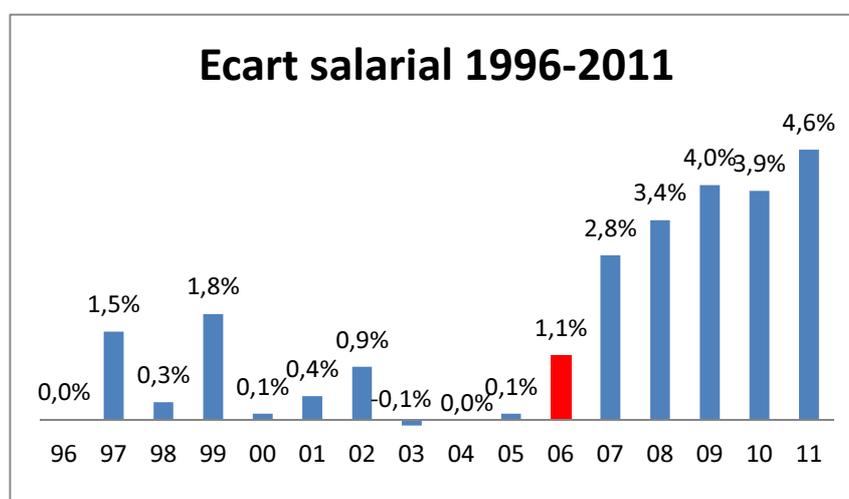
La norme salariale permet d'adapter préventivement l'évolution du coût salarial à celle de nos principaux partenaires commerciaux. Cette norme constitue une forme d'encadrement de la négociation salariale.

- Avant 1996 : c'est la loi du 6 janvier 1989 de sauvegarde de la compétitivité qui s'appliquait. Cette loi prévoyait un mécanisme de correction *a posteriori* et dans certaines conditions, après qu'il ait été constaté que la position compétitive de l'économie belge se soit détériorée.
- Après 1996 : on définit une norme *a priori* qui fixe une limite maximum à la progression des salaires pour la durée de l'accord interprofessionnel, soit deux années.

Concrètement, le Conseil Central de l'Economie établit tous les deux ans, à l'automne, avant le début des négociations en vue d'un accord interprofessionnel, un rapport technique sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial en termes nominaux sur base de l'évolution attendue dans les trois Etats membres de référence, c'est-à-dire l'Allemagne, la France et les Pays-Bas.

Sur la base de ce rapport technique, les interlocuteurs sociaux conviennent, dans le cadre de l'accord interprofessionnel, d'une norme salariale qui fixe la marge<sup>2</sup> maximale pour l'évolution du coût salarial.

**Conseil Central de l'Economie (novembre 2011) : Rapport technique sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial**



Le Conseil Central de l'Economie estime que les salaires belges ont, depuis 1996, augmenté de 4,6 % plus rapidement que dans les trois pays de référence (Allemagne, France et Pays-Bas). Une évolution qui n'est cependant pas

<sup>2</sup> La marge englobe toujours au minimum l'indexation et les augmentations barémiques. La somme de l'indexation, des augmentations barémiques et des avantages salariaux négociés aux différents niveaux, donc au niveau des secteurs et des entreprises et du salarié individuel, ne peut excéder la marge maximale pour le coût salarial «moyen» en termes nominaux par travailleur salarié en équivalents temps plein, ajusté en fonction de l'évolution de la durée conventionnelle du travail. Le respect de la marge s'établit de cette façon sur base d'un calcul du coût salarial par heure prestée. En principe, toutes les augmentations salariales font partie de la marge, à l'exception des éléments énumérés par l'article 10 de la loi, de même que les réductions du temps de travail.

linéaire. De 1996 à 2004, le coût salarial horaire belge est globalement resté dans les clous. C'est à partir de 2005 qu'il prend une trajectoire différente et que l'écart se creuse par rapport aux salaires voisins. Cette évolution se marque nettement jusqu'en 2011. Elle connaît alors une pause après 6 années d'élargissement, mais reprend ensuite sa course à la hausse. Selon le Conseil Central de l'Economie, l'écart avec les autres pays va de nouveau grandir en 2012 et même atteindre, avec 4,6 %, un niveau record.

Le CCE donne deux explications à cette évolution :

- Une forte augmentation des prix de l'énergie qui se répercute sur l'évolution des salaires via le système d'indexation automatique des salaires ;
- la forte modération salariale pratiquée en Allemagne depuis 2005 (réformes Hartz visant la suppression des pièges à l'emploi et la mise en œuvre d'une politique d'activation des chômeurs) qui tire le salaire moyen des trois pays de référence vers le bas. La Belgique supporte d'ailleurs tout à fait bien la comparaison avec la France et les Pays-Bas qui ont connu des évolutions salariales comparables.

Mais le CCE invite également à mettre l'accent sur la qualité des produits et services, l'innovation, la formation du capital humain, le développement de l'esprit d'entreprendre, l'internationalisation des entreprises.

Et cite à titre d'exemple quelques domaines dans lesquels la Belgique accuse un retard certain par rapport à ses voisins :

- R&D : La Belgique stagne à 1,96% du PIB alors que la moyenne de nos trois voisins est de 2,29% et la moyenne européenne de 2,47% (chiffre 2009) ;
- Produits nouveau : La part du chiffre d'affaires réalisé par des produits innovants est nettement plus basse en Belgique que chez nos voisins ;
- Formation : la Belgique stagne avec 1,02% de masse salariale consacrée à la formation professionnelle alors que l'objectif est de 1,9%<sup>3</sup> ;
- Demande de brevet : 142 demandes en Belgique par million d'habitants contre 299 en Allemagne, 226 aux Pays-Bas et 133 en France. Moyenne des trois : 226 demandes.

Ce serait une erreur non seulement politique, mais surtout économique de considérer que nous résoudrons les problèmes de compétitivité de notre économie uniquement en se focalisant sur les coûts salariaux.

Par ailleurs, l'analyse du CCE sur l'écart salarial mérite d'être nuancée :

- plusieurs **subventions salariales** (de l'ordre de 4,4 milliards €)<sup>4</sup> n'ont pas été intégrés dans les calculs du rapport du CCE en raison du veto des employeurs. Si l'on intègre<sup>5</sup> ces données, la différence de **coût salarial avec les trois pays voisins diminue de 4,6% à 1,5%** ;

<sup>3</sup> Objectif fixé par le "contrat de solidarité entre les générations" négocié le 10 octobre 2005 entre le Gouvernement et les partenaires sociaux.

<sup>4</sup> 2,4 milliards pour **subsides fiscaux** sous forme d'exonération de précompte professionnel et 1,9 milliards de **subsides via la sécurité sociale** comme le maribel social, les titres-services et l'activation des allocations de chômage.

<sup>5</sup> Quand on dit intégrer, il s'agit bien évidemment de soustraire ces quelques 4,4 milliards du montant global de la masse salariale du secteur privé (quelques 150 milliards).

- la productivité élevée des travailleurs belges n'est pas prise en compte. Selon Eurostat, en 2010, **la productivité horaire belge était encore de 6,29% plus élevée** que dans les trois pays voisins (et de 7,65%, selon les calculs du Conference Board) ;
- Cette analyse n'intègre pas encore les **augmentations salariales allemandes** qui devraient dépasser l'inflation pour la fin 2011 et surtout l'année 2012 ;
- En termes d'emploi, la Belgique continue à mieux se comporter que la moyenne de ses trois voisins par rapport à 1996. Le **volume d'emploi<sup>6</sup> dans le secteur privé a augmenté** de plus de 15,6% depuis 1996 contre à peine 5,8% pour les trois autres pays ;
- La consommation privée belge a freiné la forte baisse de l'activité consécutive à la crise financière de 2008-2009. La récession a été moins importante chez nous grâce à une **meilleure tenue de la demande intérieure**, l'indexation des salaires ayant préservé le pouvoir d'achat des citoyens. Pour rappel, l'indexation automatique des salaires est un des déterminants de la consommation privée ;
- Le **poids des coûts énergétiques** dans l'économie et surtout dans l'industrie est plus important en Belgique que chez nos voisins. Là aussi, certains préfèrent casser l'instrument de mesure en excluant par exemple certains produits énergétiques du calcul de l'index (cfr. Infra). Or, ce qu'il faudrait faire, c'est s'attaquer aux causes premières de l'inflation et donc au coût de l'énergie.

Des données plus circonstanciées montrent toutefois que les salaires belges connaissent depuis le début de l'année 2011 une certaine modération.

#### **Etude Eurostat (septembre 2011) : étude sur les coûts horaires de la main-d'œuvre dans la Zone euro**

Pour la première fois en cinq ans, les salaires belges ont moins augmenté que ceux des pays voisins. Ces chiffres d'Eurostat contredisent le discours ambiant sur une réforme du système d'indexation automatique des salaires. Selon Eurostat, au premier semestre, le coût horaire de notre main-d'œuvre a augmenté de 2,8% par rapport à l'année précédente. En Allemagne (4,8%), en France (3,4%) et aux Pays-Bas (2,6%), cette hausse est en moyenne de 3,6%.

Cela signifie que :

- le coût salarial belge n'augmente pas plus vite que la moyenne des autres pays ;
- l'inflation n'a pas autant pesé sur les salaires belges que l'on aurait pu le croire.

A remarquer aussi: après des années d'une modération salariale soutenue, l'Allemagne a vu ses salaires augmenter de façon assez rapide ces derniers mois. Cela s'est constaté lors du premier semestre 2011, mais surtout durant le second. Arguant d'un taux de chômage au plus bas depuis 20 ans, principalement due à une diminution de la population active, les syndicats ont effectivement réussi à obtenir par la négociation salariale des augmentations

<sup>6</sup> Nombre d'heures prestées

assez importantes.

Les plus fortes hausses ont été enregistrées en Bulgarie (+12,4%), en Roumanie (7,2%) et en Slovaquie (6,5%). Les plus fortes baisses salariales ont quant à elles été observées en Grèce (-3,7%), en Irlande (-3,5%) et au Portugal (-0,8%).

## **2. Propositions d'adaptation**

Récemment, les organisations patronales, des économistes, une partie du monde politique et certains commentateurs ont avancé des propositions pour réformer l'index.

Les organisations patronales proposent des mesures tantôt pour supprimer, tantôt pour réformer le mécanisme d'indexation automatique des salaires. Dans leur grande majorité, les demandes de réforme du système d'indexation visent principalement les salariés du privé. Ne sont donc pas directement visés les mécanismes d'indexation des traitements dans la fonction publique et les allocations sociales.

Par ailleurs, certaines organisations patronales ne demandent pas la suppression du mécanisme d'indexation. Pour l'UCM, « *supprimer l'indexation ne serait pas opportun, cela menacerait la paix sociale et la consommation intérieure, ce qui pénaliserait les petites et moyennes entreprises* ».

Pour chacune de ces mesures, on constatera que deux principes s'opposent.

- Le principe de stabilité : le mécanisme d'indexation doit être le plus stable possible, le plus constant et le plus prévisible pour les entreprises. Il doit dépendre le moins possible des variations et des fluctuations du prix des matières énergétiques ou des matières premières.
- Le principe de réalité : le mécanisme d'indexation doit coller le plus possible au quotidien des ménages. Afin, d'une part, d'éviter un décalage entre l'augmentation du niveau général des prix et l'adaptation des revenus de nos concitoyens et d'autre part, éviter de prêter aux individus des comportements de consommation qui ne correspondent pas à la réalité (volonté de certains de remplacer le consommateur moyen par le consommateur parfait).

Quelques unes de ces propositions seront examinées dans la présente partie.

### **1. L'index vert**

D'aucuns<sup>7</sup> veulent exclure du calcul de l'indice santé (plus précisément indice lissé) qui sert de base à l'indexation des salaires et des traitements, les produits énergétiques qui y sont encore (index vert).

L'idée est ici de débarrasser l'indice des prix de sa composante énergétique et ainsi le rendre moins dépendant de la volatilité des cours de bourse. L'argument

---

<sup>7</sup> La FEB (Commentaires sur la note du formateur) et l'OCDE, proposent de verdier l'index.

« marketing » souvent avancé est d'inciter encore plus les citoyens à modifier leurs comportements nuisibles pour l'environnement.

On l'a bien compris, on s'attaque ici à l'instrument de mesure et non pas aux causes. On tente de casser le thermomètre, pour faire l'impasse sur les causes et ainsi espérer voir disparaître les conséquences. C'est se tromper que de considérer qu'en réduisant artificiellement le poids de l'énergie dans le panier les citoyens seront encouragés à adopter des habitudes de vie et de mobilité plus efficaces. Rappelons juste à titre d'exemple que le retrait du tabac et de l'alcool du panier de consommation pour l'introduction d'un « indice santé » en 1994 n'a guère changé ou freiné les habitudes de consommation des produits visés.

Par ailleurs, cette approche n'aura évidemment aucune incidence sur les dépenses en énergie des ménages et des entreprises. En effet, une telle mesure serait catastrophique en termes de pouvoir d'achat. Si l'index et les salaires évoluent moins rapidement, les prix de l'énergie, eux, ne vont pas forcément baisser que ce soit pour les ménages ou les entreprises.

- Les **ménages** seront pénalisés, car l'augmentation du prix de l'énergie ne sera pas compensée par une augmentation des revenus (salaire, traitement, allocations). En raison de l'inélasticité de la demande pour les produits énergétiques, les ménages seront amenés à réduire en revanche les achats d'autres produits jugés moins indispensables par eux (horeca, vêtements, etc.). Avec une pondération des produits énergétiques la plus importante dans leurs dépenses, les ménages les plus démunis seront les premiers touchés par le renchérissement du coût de la vie lié à la sortie éventuelle de ces produits de l'indice ;
- Ce que les **entreprises** gagneront en modération salariale, elles le perdront aussitôt par la baisse de la consommation des ménages, particulièrement dans les secteurs qui sont fortement dépendants de la consommation intérieure (horeca, alimentation, détail, etc.). Par ailleurs, les entreprises continueront à subir l'augmentation du coût de l'énergie.

De plus, faire sortir l'énergie du calcul de l'indexation automatique, c'est prendre le risque de ne plus pouvoir contrôler les prix de l'énergie. En effet, une fois en dehors de l'index, les producteurs n'auront plus aucun scrupule à laisser filer les prix de l'énergie.

### L'index vert et le risque d'une indexation contra-cyclique

Faire sortir l'énergie, en particulier les produits pétroliers, amènerait à une sous-indexation des salaires en période de croissance et une sur-indexation en période de ralentissement. En effet, lorsque les prix des produits pétroliers progressent plus rapidement que l'inflation, ceux-ci la tirent vers le haut, si bien que l'inflation totale est supérieure à l'inflation hors produits pétroliers. Inversement, en phase de baisse des prix pétroliers, la croissance des prix hors produits pétroliers devient plus forte que l'inflation totale.

## **2. Révision des pondérations du panier**

Cette approche présente différentes manières de revoir les pondérations du panier servant à la confection de l'indice des prix, en voici deux :

- Revoir la pondération des 12 groupes de produits composant le panier de l'index afin de réduire le poids de l'énergie de manière à ce qu'il corresponde à un modèle de consommation économe en énergie.
- Accorder un poids plus important aux marques budget ou distributeurs (commercialisées par une enseigne, Carrefour, Colruyt) par rapport aux marques dites nationales (grands producteurs comme Danone, Nestlé, etc.)

Réduire le poids de l'énergie : Ce sont les ménages les plus démunis avec la pondération des produits énergétiques la plus importante dans leurs dépenses qui seront les premiers touchés par le renchérissement du coût de la vie combiné à l'adaptation des pondérations. Par ailleurs, toucher artificiellement à cette pondération, c'est créer la fiction que tous les ménages sont en mesure de réaliser des économies d'énergie.

Pondération marques budget/nationale : une telle révision des pondérations est irréalisable dans la mesure où elle heurte le principe de réalité qui postule que l'index doit être le plus proche possible de ce que vivent les gens au quotidien. On ne peut pas faire comme si tout le monde consommait des marques budget.

### **3. Neutralisation verte de l'index**

Neutraliser certaines taxes et les augmentations de prix liées aux énergies renouvelables connaît deux variantes :

- neutraliser l'effet de l'introduction ou de l'augmentation de la fiscalité verte ainsi que de toute mesure ayant le même effet. L'idée est d'éviter que les citoyens n'adaptent pas leurs comportements nuisibles pour l'environnement, parce que l'index compense la taxe verte ;
- ne plus intégrer dans l'indice santé les augmentations de prix résultant directement ou indirectement de la transition progressive vers l'utilisation d'une plus grande quantité d'énergies renouvelables. On considère ici que la production d'énergie renouvelable coûte plus cher (cfr. débat sur les panneaux photovoltaïque et de l'éolien off-shore).

Mêmes remarques que précédemment, par ailleurs difficilement réalisable sur le plan technique. Cela ne va pas dans le sens d'une plus grande simplification pour les entreprises.

### **4. Enregistrement des prix de l'énergie**

Cette piste privilégie l'approche paiement par rapport à l'approche acquisition pour l'enregistrement des prix énergétique dans l'indice santé. Aujourd'hui, les prix qui sont relevés pour le calcul de l'indice santé se font selon une approche acquisition. L'approche acquisition est plutôt théorique, elle se base sur les tarifs officiels affichés par les distributeurs. Or la réalité est souvent bien différente. En effet, dans l'approche paiement, on tient compte du prix réellement payé par le consommateur final. Il arrive souvent que le consommateur final bénéficie de rabais ou de ristournes. Certaines grandes entreprises négocient par exemple directement le prix de leur énergie. Ces prix sont parfois fort différents des prix affichés.

Cette proposition soulève une série d'interrogations, particulièrement en termes de compétitivité pour nos entreprises. Comment convaincre ces dernières de donner le prix qu'elles payent réellement aux distributeurs pour leur énergie ? Idem dans le chef des distributeurs, cela fait partie de leur politique commerciale. Par ailleurs, cela nécessite de mettre en place un dispositif administratif lourd qui risque de peser sur la vie des entreprises.

## **5. L'index dégressif ou forfaitaire**

L'index dégressif : au-delà d'un certain plafond (4.000€), les salaires ne doivent plus être indexés ou alors de manière dégressive.

Index forfaitaire : ou « *centen in plaats van procenten* ». Tout le monde reçoit le même montant. Si on considère que le panier de la ménagère a augmenté de 50 euros, tous les salariés recevront 50 euros en plus. Celui qui gagne 1.000 euros passera à 1050 (+5%) et celui qui gagne 5000 passera à 5050 (+1%).

À première vue, ces propositions paraissent sympathiques et semblent s'inscrire dans une logique de redistribution des revenus.

Mais de manière générale :

Aujourd'hui, l'indexation concerne tout le monde, de l'allocataire au cadre supérieur. Dans sa configuration actuelle, l'index bénéficie du soutien le plus large. Etablir une dégressivité entamerait l'adhésion du plus grand nombre. Certaines catégories de salariés ne verraient plus d'intérêt à défendre un mécanisme qui ne profite qu'aux allocataires et aux bas revenus. La défense de l'index ne sera alors plus unanime. Ce sera une première brèche qui pourrait entraîner d'autres.

Pour finir d'achever le système, les entreprises trouveraient vite des parades pour compenser l'absence d'indexation de leurs salariés les mieux payés. Dès lors qu'ils peuvent obtenir les mêmes avantages par des arrangements individuels, ces salariés n'auront plus aucun intérêt à défendre l'indexation. Le risque est grand que des arrangements salariaux individuels se substituent à la négociation salariale collective. Si les travailleurs ne se sentent plus liés par la représentation syndicale, c'est alors la fin de notre modèle de concertation sociale.

Mais il n'est pas certain que les entreprises soient gagnantes à terme. En effet, le développement des négociations individuelles, par nature plus difficiles à mener pour le salarié, risque d'augmenter la rotation de main-d'œuvre dans les entreprises, le changement d'entreprise constituant souvent le meilleur moyen de faire progresser son salaire.

Sur le plan philosophique :

L'indexation sert à protéger le pouvoir d'achat des salariés, ce n'est pas un outil de redistribution. C'est un rattrapage postérieur à l'augmentation volontaire par les entreprises des prix des produits vendus aux consommateurs. C'est également l'activité économique, inscrite dans une relation circulaire de « production-consommation », d'un grand nombre d'entreprises locales

dépendantes de la demande intérieure qui est ainsi soutenue. S'il faut introduire une correction pour établir une plus grande redistribution des revenus, cela ne peut se faire que par l'impôt. Pour répondre à cette préoccupation, il ne faut pas agir sur l'indexation, mais taxer davantage les gros revenus...une fois qu'ils auront été indexés.

#### Sur le plan sociologique :

L'indexation automatique des salaires est une clause de paix sociale dans le contrat social dans la mesure où c'est un facilitateur de négociations. Une modification du mécanisme pour les salaires les plus élevés aboutirait à une détérioration des relations entre entreprises et salariés. Selon plusieurs études de l'Observatoire européen des relations industrielles, ce sont les questions de rémunération qui constituent les premières causes des mouvements sociaux<sup>8</sup>.

Au niveau de l'entreprise même, l'indexation des salaires permet de limiter l'arbitraire des patrons. L'indexation, c'est-à-dire l'augmentation des revenus de l'ensemble des travailleurs, permet d'éviter que ces derniers soient mis en concurrence de manière discrétionnaire, voire arbitraire. Supprimer l'indexation, c'est laisser davantage de marges aux entreprises pour fixer leur politique salariale.

#### Sur le plan budgétaire :

Ne plus indexer les salaires nécessiterait de compenser la non augmentation des recettes de l'Etat liées aux rentrées fiscales et cotisations sociales. Ce raisonnement est aussi valable si on envisage de limiter l'indexation pour les hauts revenus. Ces derniers paient en effet des cotisations et des impôts proportionnellement plus élevés sur la partie de leur salaire qui est indexé.

#### Sur le plan politique :

Le système d'indexation automatique des salaires est un élément clé de la paix sociale en Belgique. Si on le remet en cause, on compromet cette paix sociale. Ce fut d'ailleurs l'objet du compromis entre les partenaires sociaux lors de l'adoption de la loi de 1996 sur la préservation de la compétitivité. Les syndicats exigeaient que l'on intègre également le paramètre productivité dans l'évaluation des performances économiques entre la Belgique et ses trois voisins. Ce paramètre a toujours été à l'avantage de notre pays. Les patrons ont refusé ce paramètre et lui ont préféré celui de la compétitivité. Le *deal* final fût le suivant : les syndicats renonçaient à intégrer la productivité dans la détermination de la norme salariale, en contrepartie, le patronat acceptait de ne pas toucher au mécanisme d'indexation automatique des salaires.

## **6. Indexer les salaires au 1er janvier de chaque année**

En théorie, les indexations s'appliquent une fois que l'indice-pivot est dépassé. Dans la pratique, on constate que certains secteurs prévoient des modalités d'indexation différentes (à date fixe, 2 voire 3 mois après le dépassement, etc.). Certains proposent de généraliser la date du 1er janvier de l'année suivante pour

---

<sup>8</sup> Le non-respect d'une convention collective ou la restructuration d'une entreprise constituent les autres causes possibles de grève.

rendre effectif un dépassement de l'indice-pivot intervenu dans l'année. L'objectif est de permettre aux entreprises de budgéter leur masse salariale pour l'année et ainsi leur permettre d'être en mesure d'anticiper une telle dépense.

Dans ce système, le moment de l'année où ce dépassement intervient peut tout changer. Les conséquences pour le pouvoir d'achat des travailleurs ne seront pas les mêmes selon que ce dépassement intervient vers le début ou vers la fin de l'année. Pour ne pas simplifier les choses, certaines années ont même connu deux dépassements consécutifs d'indice-pivot...

## **7. Standardiser les modalités d'indexation**

Les modalités d'indexation varient selon les secteurs. Pour l'UCM, c'est une question d'équité entre salariés. Certains secteurs seraient privilégiés.

Mais si ces différences existent, c'est qu'elles sont imposées par les réalités propres à chaque secteur. Par ailleurs, l'adaptation des modalités d'indexation relève de la négociation interprofessionnelle, secteur par secteur.

## **8. Extension du lissage**

Aujourd'hui, l'indice lissé, qui sert de base à l'indexation des salaires et des traitements correspond à la valeur moyenne de l'indice santé des quatre derniers mois. Certains proposent d'étendre la base de calcul au-delà de quatre mois.

Une telle adaptation violerait le principe de réalité. Plus la base de calcul compte de mois, plus l'augmentation des salaires sera en décalage avec l'augmentation du coût réel de la vie.

## **9. Index net**

Seuls les salaires nets des travailleurs sont indexés. Ainsi, les travailleurs conservent leur pouvoir d'achat et les coûts des entreprises restent limités. Cela revient dans les faits à une réduction de charges.

Difficilement réalisable sur le plan technique, cela augmenterait la charge administrative sur les entreprises. C'est également un manque à gagner pour les caisses de l'Etat. En effet, actuellement, des impôts et des cotisations sociales sont également payés sur la partie du salaire indexé.

## **10. Index à la carte**

On remplace l'indexation par une enveloppe, chaque secteur ou chaque entreprise peut décider de l'affectation de cette enveloppe. Les augmentations de salaires peuvent ainsi être échangées contre une plus grande sécurité d'emploi, une meilleure assurance-groupe ou des moyens supplémentaires pour la formation. Les moyens sont de cette façon adaptés sur-mesure.

L'index à la carte est contraire au principe même de l'indexation dont la finalité première est de compenser une perte de pouvoir d'achat des travailleurs et non pas de pallier aux défauts de compétitivité des entreprises.

## **Etude STATEC (août 2010) : Les modulations du mécanisme d'indexation automatique des salaires**

Il s'agit d'une étude réalisée en 2010 par le STATEC luxembourgeois, l'équivalent de notre Institut National des Statistiques.

L'étude envisage successivement et cumulativement les différentes combinaisons possibles d'adaptation du mécanisme d'indexation des salaires luxembourgeois.

Voici les différentes variantes de modulation :

- a) Modification du panier de référence (exclusion des produits énergétiques) ;
- b) Modification de la période de référence pour passer de 6 à 12 mois<sup>9</sup> ;
- c) Décalage entre le dépassement de l'indice-pivot et l'augmentation des salaires : 1 mois, 3 mois, 6 mois ;
- d) Délais minimum de 12, 14 ou 16 mois entre l'application de deux dépassements de l'indice-pivot.

Il résulte de cet exercice que les variations de la masse salariale sur la période examinée (2003-2010) évoluent dans une fourchette allant de 0% à - 1,8%. Si on considère un salaire moyen de 2.179,33 € pour la période 2003-2010, l'application d'un scénario maximal (a, b, c et d cumulés) ramène ce salaire moyen à 2.140,10 €, soit une diminution de 39,23 €.

Et le STATEC de conclure : « *Les résultats de la simulation, qui portent sur la période 2003-2010 riche en épisodes de forte et de faible inflation, montrent que les différences entre les variantes de modulation du système d'indexation sont assez faibles que ce soit en termes de tranches payées, de décalage de la date de paiement ou de réduction du salaire par rapport à la situation réglementaire en vigueur. Ces résultats, qui rejoignent ceux de la BCL. (Bulletin BCL 2010/01), devraient être de nature à calmer les joutes survoltées qui enflamment actuellement le monde politique et professionnel.* »

\* \*  
\*

Toucher à l'indexation automatique des salaires, c'est remettre également en cause le fragile équilibre de la loi de 1996. Il faudrait alors exiger l'intégration d'autres paramètres comme la productivité dans l'évaluation des performances de la Belgique par rapport à ses voisins. L'intégration de ce paramètre est plus favorable à la Belgique puisqu'il démontre que nous sommes sur ce point parfois plus compétitifs que nos voisins.

En effet, la compétitivité (approche quantitative) au sens de la loi de 1996 se limite à comparer l'écart salarial entre la Belgique et ses trois voisins. La productivité (approche qualitative), mesure l'efficacité des moyens mis en œuvre pour produire des biens et des services. La mesure de l'écart salarial étant insuffisante pour déterminer si un pays est plus compétitif qu'un autre.

---

<sup>9</sup> Chez nous l'indice lissé est calculé sur la moyenne des indices des quatre derniers mois.

Ex. : Si un allemand gagne 30.000 euros par mois et produit une voiture sur cette même période, peut-on dire qu'il est plus compétitif qu'un belge qui gagne 50.000 euros mais qui lui produit deux voitures ?

La suppression de l'indexation automatique des salaires va-t-elle créer de l'emploi ?

Les fédérations patronales et certains commentateurs affirment que la suppression du mécanisme d'indexation automatique des salaires dégagera des marges qui permettront aux entreprises d'engager de nouveaux travailleurs.

**Etude HUB (novembre 2011) : Effet de la fiscalité sur le travail sur la demande de travail<sup>10</sup>**

Selon cette étude, en raison de la haute inélasticité<sup>11</sup> de la demande de travail en Belgique, toute augmentation ou diminution du coût du travail ne peut avoir qu'un effet extrêmement limité sur l'emploi. Sur base de chiffres de l'OCDE, les auteurs de cette étude ont pu démontrer qu'une diminution de 10% des coûts du travail en Belgique ne créerait que 1,3% d'emploi en plus. En France cette même diminution créerait 2,7% d'emploi et au Pays-Bas, 1,6%. En Belgique, il n'y a pas vraiment d'automatisme entre coût du travail et création d'emploi. Cette étude sur le niveau d'élasticité des salaires belges montre également que les effets négatifs sur l'emploi d'une augmentation des salaires sont limités.

L'étude va même plus loin en affirmant qu'une diminution des salaires affecterait le pouvoir d'achat des consommateurs en faisant baisser la demande intérieure sur le long terme. Et de conclure qu'aucun argument ne plaide en faveur d'une suppression du mécanisme d'indexation automatique. Dans ce contexte, une diminution des cotisations patronales pourrait avoir un impact plus positif dans la mesure où la demande intérieure ne serait pas directement affectée. Enfin, cette étude recommande de mettre fin aux rigidités du marché du travail, ces mêmes rigidités qui font que la demande de travail est inélastique.

### **3. Compétitivité et structure des coûts**

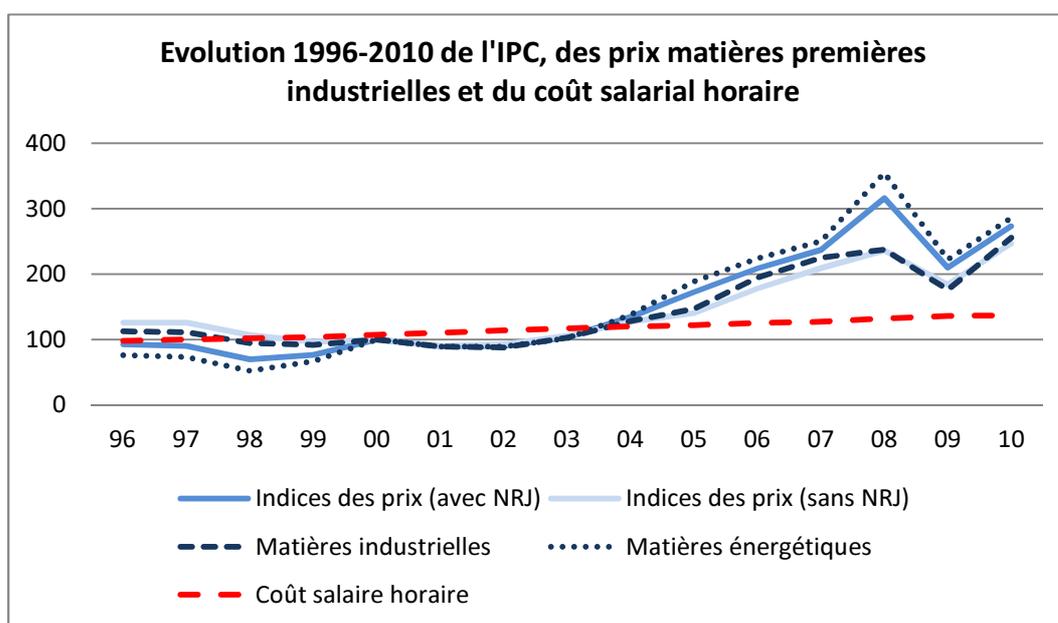
Que nous apprend finalement la structure des coûts de production des entreprises ?

---

<sup>10</sup> Wout Laenen, Cindy Moons et Damiaan Persyn, *The effect of labour taxes on labour demand : a comparison between Belgium and neighbouring countries*

<sup>11</sup> Inélasticité ou élasticité nulle signifie que la demande reste identique, quelle que soit la variation du prix.

Source : BNB- Belgostat-Online database



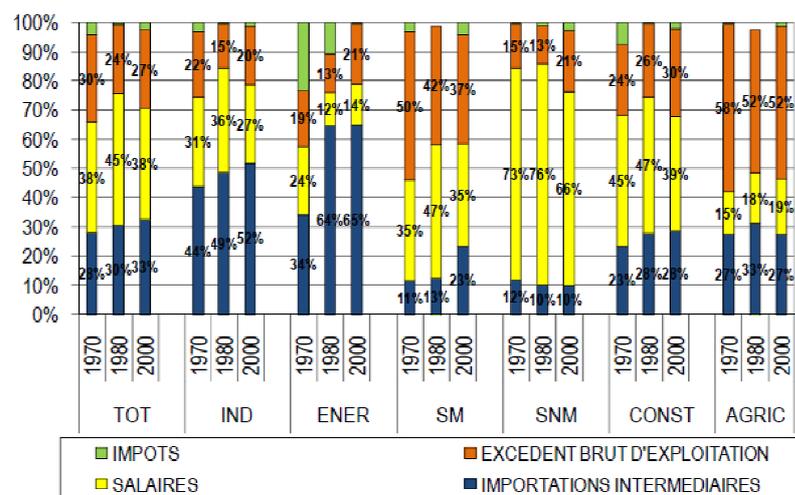
Lorsqu'on examine les chiffres de la BNB, on constate que les prix des matières premières industrielles (matières végétales, métaux non ferreux et minerai de fer, ferraille) et des matières énergétiques ont augmenté de 300% (respectivement 226% et 376%) alors que les coûts salariaux horaires (indice moyen du salaire conventionnel ouvriers et employés) n'ont eu augmenté que de 40%. Par ailleurs, on constate que les entreprises ne sont pas touchées de la même façon par l'augmentation du niveau général des prix qui touche l'économie. En effet, le coût des matières premières et énergétiques utilisées par l'industrie évolue moins que le niveau général des prix de notre économie. Cela s'explique par le fait que les entreprises disposent de canaux d'approvisionnement différents de ceux des ménages (achat de gros, contrat négociés sur de longues périodes, instruments de couverture, etc.).

Que retenir de tout ceci ?

- La structure des coûts de production des entreprises montre que les salaires augmentent moins rapidement que les coûts des matières premières et énergétiques. On ne peut donc pas véritablement conclure à l'existence d'un effet de second tour ;
- Inflation ne dit donc pas forcément augmentation des coûts pour tout le monde. La structure de consommation particulière des entreprises leur permet de ressentir moins fortement que les ménages les augmentations de prix des matières premières et énergétiques.

Mais ce n'est pas tout. Une étude du Conseil Central de l'Economie et de la BNB nous apprend énormément de choses sur la structure de production de nos entreprises.

Graphique 1-2 : Structure du coût cumulé de production par secteur - Belgique 1970, 1980 et 2000



Source: BNB

Conseil Central de l'Economie : Etude sur la structure des coûts de production 18 janvier 2010 (infra Etude CCE 2010).

IND : industrie, ENER : énergie ; SM : services marchands ; SNM : services non-marchand ; CONST : construction et AGRIC : agriculture.

Si l'on observe l'évolution de la structure des coûts de production en Belgique entre 1970 et 2000, on constate que :

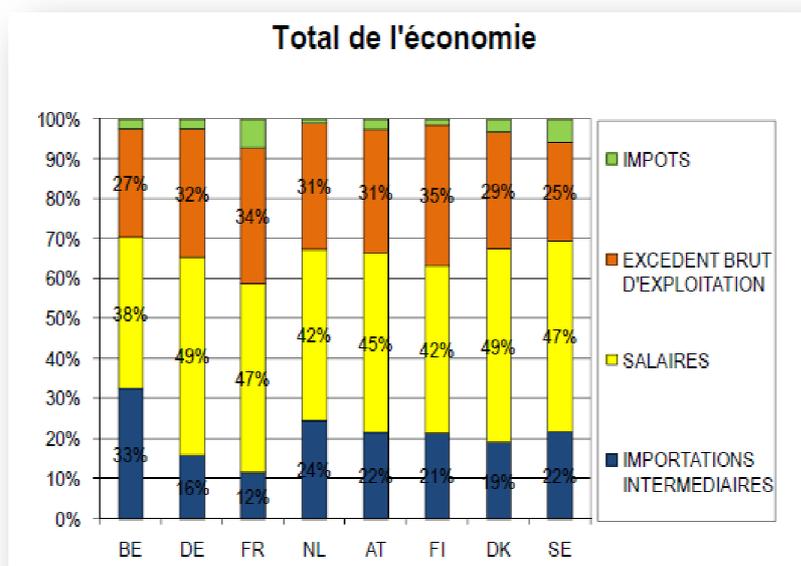
- la part de la masse salariale a augmenté entre les années '70 et les années '80 pour ensuite redescendre dans les années 2000 ;
- la part des importations intermédiaires<sup>12</sup> dans les coûts de production a augmenté au niveau de l'économie dans son ensemble ;
- la part des excédents bruts d'exploitation<sup>13</sup> a augmenté dans l'industrie et le secteur énergétique entre 1980 et 2000.

Des salaires trop élevés pénaliseraient nos entreprises et plus particulièrement celles tournées vers l'exportation. Les salaires seraient un élément de compétitivité entre nos entreprises et leurs concurrentes à l'international. Mais que représente réellement la part des salaires dans nos entreprises par rapport aux entreprises allemandes, françaises et hollandaises ?

<sup>12</sup> Importations intermédiaires : ensemble de biens importés par l'entreprise et entrant dans le processus de production. Ces biens servent à la fabrication des biens et services finaux de consommation.

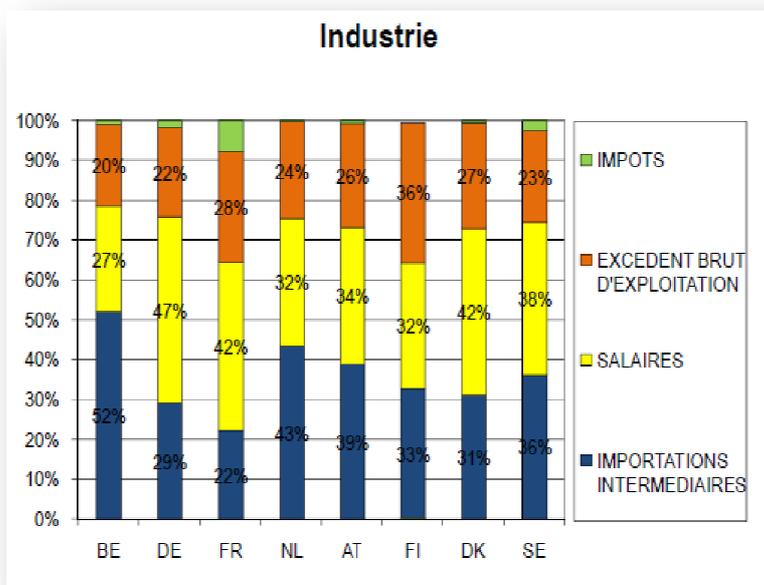
<sup>13</sup> L'excédent brut d'exploitation est le solde entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation qui ont été consommées pour obtenir ces produits. C'est ce qui reste de la valeur ajoutée (la valeur nouvelle créée par la production) après la distribution des salaires (directs et indirects, c'est-à-dire y compris les cotisations sociales) et le paiement des impôts liés à la production. C'est une mesure du profit brut de l'entreprise car, sur ce profit, l'entreprise va payer des impôts (Isoc).

## Structure du coût cumulé de production en 2000 - Comparaison internationale (Etude CCE 2010)



Comparée à la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et des pays de taille comparable comme l'Autriche, la Finlande, le Danemark et la Suède, on s'aperçoit que la Belgique détient la contribution la plus élevée des importations intermédiaires au coût cumulé de production, quel que soit le secteur pris en considération (hormis dans l'énergie en Finlande-*infra*).

Inversement, et contrairement à ce qu'affirment les opposants à l'indexation automatique des salaires, c'est en Belgique que la part des salaires dans le coût cumulé de production est la plus faible. Cette étude montre donc que non seulement l'impact du mécanisme automatique d'indexation est moindre en comparaison à d'autres pays, mais surtout que l'impact de ce mécanisme est quasiment nul sur la compétitivité des entreprises belges. Si l'indexation limitait la compétitivité des entreprises belges, la part du coût salarial dans la structure de coût devrait être, à la longue, beaucoup plus importante que dans les autres pays.

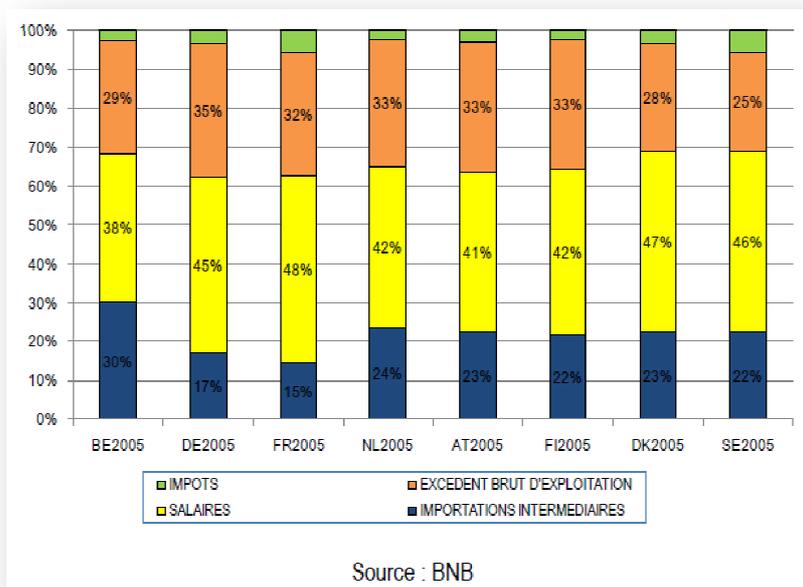


L'examen du secteur de l'industrie mérite une attention particulière, puisque c'est dans ce secteur que l'on retrouve le plus d'entreprises tournées vers l'exportation. On constate que la part des salaires dans le coût cumulé de production est la plus faible. Cette part n'est que de 27% en Belgique, pour 32% aux Pays-Bas, 42% en France et 47% en Allemagne.

Ces données publiées par le CCE en 2010 dans son « Etude sur la structure des coûts de production de l'économie » se réfèrent à l'année 2000.

Dans son « Rapport technique sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial » daté du 8 novembre 2011 le CCE se base sur des données plus récentes.

## Structure du coût cumulé de production en 2005 - Comparaison internationale (Etude CCE 2010)



La part de la masse salariale dans le coût cumulé de production est toujours la moins importante chez nous en comparaison à celle de nos voisins, cette part n'a par ailleurs pas évolué entre 2000 et 2005, elle se maintient à 38%. On observe toutefois une diminution de la part de la masse salariale dans le coût cumulé de production allemand, passant de 49% en 2000 à 45% en 2005.

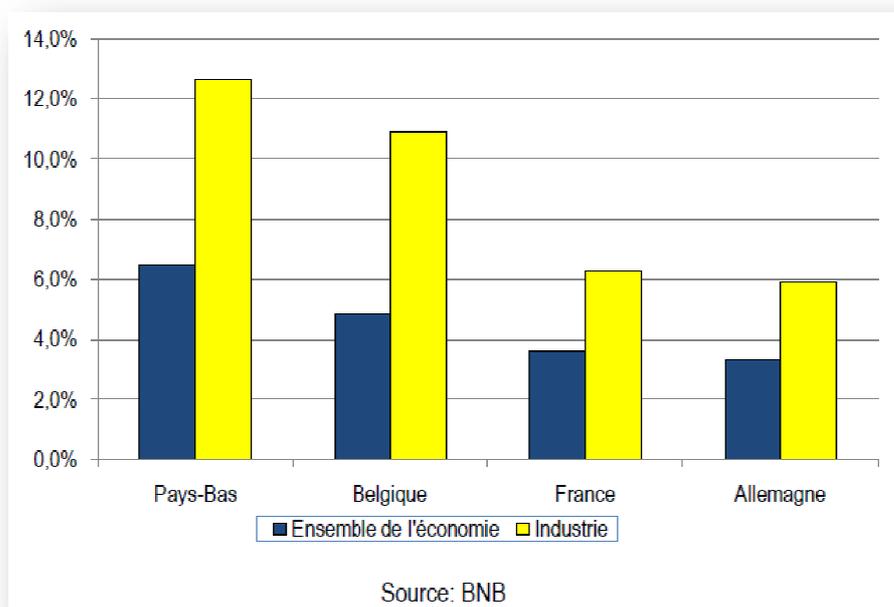
En revanche, pour ce qui est de la part des importations intermédiaires, la tendance observée précédemment se confirme, les inputs intermédiaires importés représentent en Belgique un peu moins d'un tiers du coût de production total. C'est le chiffre le plus élevé de tous les pays de référence.

Il ressort de tout cela que les prix à l'importation ont été le principal handicap affectant la demande finale.

La part élevée (et croissante) des importations dans la structure des coûts de la demande finale a pour conséquence que l'évolution des prix de la demande finale en Belgique est largement déterminée par les prix à l'importation. En effet, les prix à l'importation ont contribué à hauteur de 40,3 % à l'évolution des prix de la demande finale entre 1996 et 2010. En Allemagne, aux Pays-Bas et en France, ce pourcentage était respectivement de 22,3 %, 22,2 % et 11,2 %.

Conclusion : le prix des matières importées a un tel impact sur la compétitivité des entreprises qu'il convient de considérer qu'à côté de la recherche et du développement, l'utilisation efficace des ressources comme facteur de performance est un élément aussi important que le coût salarial à prendre en considération pour assurer la compétitivité des entreprises en Belgique.

## 2000-2005 : Part de l'énergie dans le coût de production de l'ensemble de l'économie et de l'industrie



Par ailleurs, entre 2000 et 2005, la part de l'énergie dans le coût de production des différents pays a sensiblement augmenté. Elle est passée de 5,4% à 6,5% aux Pays-Bas, de 4,4% à 4,9% en Belgique, de 3,1% à 3,6% en France et de 2,6% à 3,3% en Allemagne.

### C. La demande intérieure

Le débat actuel sur l'indexation automatique des salaires est en partie nourri par la confusion qui existe autour de la double nature de la notion de salaire : coût/revenu.

- Au niveau microéconomique : les salaires apparaissent comme un coût déterminant pour les entreprises. Dans cette logique, une politique salariale expansive peut nuire à la compétitivité des entreprises. C'est la thèse défendue par le banc patronal qui s'inspire des théories de soutien à la croissance via l'offre<sup>14</sup> ;
- Au niveau macroéconomique : les salaires représentent la composante principale du revenu des ménages et donc de la demande adressée à l'ensemble de l'économie. Une politique salariale expansive permet de soutenir la demande intérieure. C'est la thèse défendue par les syndicats

<sup>14</sup> Politique de l'offre : la manière la plus effective d'obtention d'une croissance économique élevée sur le moyen et le long terme est d'aider les entreprises à produire davantage de bien et services, de les inciter à entrer sur de nouveaux marchés, et de lever le plus possible les freins fiscaux et réglementaires qui entravent leur développement.

et qui se fonde sur des théories de soutien à la croissance via la demande<sup>15</sup>.

## **1. Le modèle allemand ou le dumping social**

Le discours ambiant voudrait que notre pays s'aligne sur les standards sociaux allemands (précarité de l'emploi, flexibilité du marché du travail, passif social, modération salariale, fin de l'index, etc.).

Pourtant, d'après *Eurostat*, le nombre de personnes qui courent un risque de pauvreté a augmenté de 2.688.000 unités en Allemagne entre 2005 et 2010. La proportion de ce groupe dans la population a augmenté de 28%. Et une part de plus en plus importante de ce groupe est constituée de travailleurs pauvres.

Les partisans du modèle allemand avancent souvent comme argument la baisse spectaculaire du chômage allemand, cette forte baisse serait la preuve de l'efficacité des réformes du marché du travail entreprises par Peter Hartz. Cet argument ne tient pas la route. Si l'Allemagne a vu son taux de chômage baisser ces dernières années, c'est principalement en raison d'une diminution mécanique de sa population active. L'Allemagne est en effet confrontée au vieillissement de sa population, avec un nombre de sortant du marché du travail plus important que le nombre d'entrants. Chez nous, c'est le contraire qui s'est passé. Le taux de chômage a augmenté en 2010 car la population active a également augmenté.

Les syndicats allemands et une partie de la gauche allemande pensent désormais qu'une réduction trop importante du niveau des salaires, particulièrement en période de récession, peut ralentir la demande intérieure ce qui induit un ralentissement de la production, également dommageable pour l'emploi.

Plus parlant, lors du G20 du 4 novembre 2011 à Cannes, l'Allemagne s'est engagée à prendre des mesures pour soutenir sa demande intérieure afin de soutenir la croissance mondiale, particulièrement en cas d'aggravation de la crise.

Depuis lors on apprenait que la Chancelière Angela Merkel et le FDP libéral envisageaient une réforme fiscale de 6 milliards € à l'horizon 2014. Ces allègements fiscaux devraient se concentrer sur les classes moyennes et les revenus les plus faibles.

### **Conclusion du G20 du 4 novembre 2011 - Plan d'action de Cannes pour la Croissance et l'Emploi**

Les pays qui affichent des excédents courants importants et ceux dont la demande privée est relativement faible joueront un rôle important dans le rééquilibrage et le soutien de la demande mondiale :

---

<sup>15</sup> Politique de la demande : politique d'inspiration keynésienne menée par l'Etat visant à augmenter la demande en augmentant les investissements publics et la consommation du secteur public, et en essayant de favoriser la consommation privée, au moyen d'une augmentation des dépenses publiques ou d'une baisse des impôts.

Ainsi, l'Allemagne mettra en œuvre des mesures destinées à promouvoir la consommation et l'investissement privés, dans le but d'accroître au fil du temps l'importance de ces deux composantes en pourcentage du PIB. L'Allemagne s'engage à prendre des mesures visant à renforcer la demande intérieure, notamment en réduisant les inefficacités susceptibles d'être à l'origine du faible volume des investissements et du niveau élevé de l'épargne privée.

## **2. L'expérience belge ou le soutien à la demande intérieure**

En Belgique, 2009 aura vu le recul du PIB le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale. Ce recul aura été de -3 % alors qu'en Allemagne, aux Pays-Bas et en France, il était respectivement de -5,1 %, -3,5 % et -2,7 %. Ce recul moins marqué du PIB en Belgique s'explique entre autres par les meilleures performances de la demande intérieure.

Si l'indexation automatique des salaires est un moyen de protéger les ménages d'une dépréciation de leurs salaires, l'index permet aussi de renforcer le rôle d'amortisseur de la demande intérieure en cas de creux conjoncturel.

### **Etude BNB (août 2011) : Evolution de la consommation privée durant les trois dernières années (depuis le début de la crise)<sup>16</sup>**

Cette étude démontre comment, grâce à une consommation privée forte, la Belgique a mieux traversé la récession que la Zone euro. La consommation privée explique pour moitié la croissance de l'activité en Belgique. La vigueur de la consommation privée a même freiné la forte baisse de l'activité en 2008-2009. Les déterminants de cette consommation privée : résistance de l'emploi (mesures anticrises permettant de retarder les chocs sur l'activité) et stabilisateurs automatiques (adaptation salariales conventionnelles, transferts sociaux, etc.). En résumé, en permettant aux gens de garder des revenus raisonnables via différents mécanismes, on a soutenu la consommation interne.

\* \*  
\*

En conclusion, toucher à l'indexation automatique, c'est prendre le risque de porter atteinte à la demande intérieure et de fragiliser non seulement le pouvoir d'achat des ménages mais aussi une partie importante de notre tissu économique.

En effet, certains secteurs économiques sont particulièrement dépendants de la demande intérieure (horeca, alimentation, détail, etc.). Faire baisser le pouvoir d'achat des ménages, c'est d'une certaine façon toucher au petit commerce et aux métiers du quotidien.

---

<sup>16</sup> Norbert De Batselier, Etude BNB sur l'évolution de la consommation privée durant les trois dernières années

## **Conclusion**

Il ressort de cette analyse et des nombreuses études qui l'ont alimentée qu'une réforme du mécanisme d'indexation automatique des salaires comme le propose le banc patronal serait contreproductive. En effet, une telle réforme risque d'affecter la confiance des ménages dont les dépenses de consommation sont un des moteurs traditionnels de notre croissance. Les résultats de certaines de ces études invitent même à renforcer ce mécanisme.

Toucher au mécanisme d'indexation n'améliorera pas la compétitivité des entreprises belges, que du contraire. Pour améliorer la compétitivité de nos entreprises, il faut investir sur les leviers favorisant l'activité économique que sont la R&D, l'innovation économique et technologique, la formation des travailleurs, la qualité de la main d'œuvre, les économies d'énergie, le soutien à l'entrepreneuriat...

Par ailleurs, protéger le mécanisme d'indexation de la volatilité des prix des produits énergétiques ne signifie pas extraire de l'index sa composante énergétique. La volatilité des prix énergétiques sera assurée par un meilleur contrôle de ces derniers.

De plus, Une politique de concurrence ambitieuse centrée sur les secteurs clés de notre économie (énergie et commerce de détail) et la mise en place d'une analyse et d'une maîtrise effectives des prix permettront d'enrayer les pressions inflationnistes et d'assurer une formation correcte et transparente des prix dans le but de soutenir la croissance, d'améliorer la compétitivité de nos entreprises et de soutenir le pouvoir d'achat des citoyens.

Institut Emile Vandervelde  
Bd de l'Empereur, 13  
B-1000 Bruxelles  
Téléphone : +32 (0)2 548 32 11  
Fax : + 32 (02) 513 20 19  
iev@iev.be  
www.iev.be

*Annexe I : Pondération Indice des prix à la consommation*

	<b>1998</b>	<b>2006</b>	<b>2008</b>	<b>2010</b>
<b>1. Produits alimentaires et boissons</b>	214,31	192,34	192,34	192,34
<b>2. Tabac</b>	13,22	10,49	10,49	10,49
<b>3. Articles d'habillement et articles chaussants</b>	81,98	62,37	62,37	62,37
<b>4. Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles</b>	146,55	156,96	156,96	156,96
<b>5. Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison</b>	86,06	72,84	72,84	72,84
<b>6. Dépenses de santé</b>	39,62	42,49	42,49	42,49
<b>7. Transports</b>	138,02	156,15	156,15	156,15
<b>8. Communications</b>	22,27	36,62	36,62	36,62
<b>9. Loisirs et culture</b>	117,25	123,53	123,53	123,53
<b>10. Enseignement</b>	4,25	5,76	5,76	5,76
<b>11. Hôtels, cafés et restaurants</b>	66,25	70,26	70,26	70,26
<b>12. Autres biens et services</b>	70,22	70,19	70,19	70,19
<b>TOUS LES GROUPES/TEMOINS</b>	1.000	1.000	1.000	1.000

*Annexe II : Actualisation du panier de l'indice des prix en 2008 et 2010*

	<b>Produits ajoutés</b>	<b>Produits supprimés</b>
<b>2008</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ravioli (frais)</li> <li>2. Pralines</li> <li>3. Coffee pads</li> <li>4. T-shirt (enfants)</li> <li>5. Machine à café type coffeepad</li> <li>6. Lecteur MP3/MP4</li> <li>7. Imprimante multifonctions</li> <li>8. GPS</li> <li>9. Carte mémoire</li> <li>10. Impression de photos numériques</li> <li>11. Festivals</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lecteur CD portable</li> <li>2. Scanner</li> <li>3. CD-RW vierge</li> <li>4. Film couleur</li> <li>6. Développement d'un film</li> </ol>
<b>2010</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ampoule économique forme flamme</li> <li>2. Modem/router WiFi</li> <li>3. Disque dur externe</li> <li>4. Abonnement de fitness</li> <li>5. Maisons de repos</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ampoule à incandescence</li> <li>2. Imprimante à jet d'encre</li> <li>3. Logiciel</li> </ol>